



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibault Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 26/04/2023

N/Réf. : BXL30015_707_PUN
Gest. : AH
V/Réf. : 2043-0081/10/2022-502PU
Corr DPC: Th. Bogaert
NOVA : 04/PFU/1861167
Corr DU: A.-S. Vanhoudenhove,
S. Zerouali, L. Lejeune

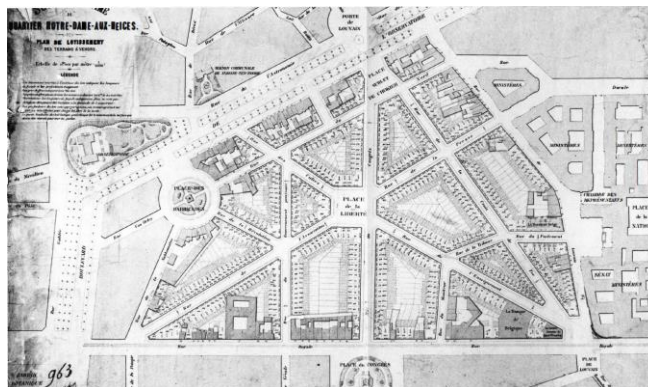
BRUXELLES. Place de la Liberté
DEMANDE DE PERMIS UNIQUE : Réaménager de façade à façade la place de la Liberté : créer un espace de plain-pied, rénover les revêtements, restaurer le square central, abattre 2 arbres sur la place, planter 4 arbres sur la rue du Congrès, modifier la circulation sur la rue du Congrès.

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 13/04/2023, nous vous communiquons *l'avis conforme défavorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 19/04/2023, concernant la demande sous rubrique.

CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE



Localisation de la place classée (© Brugis),
plan de lotissement des terrains à vendre au Quartier Notre-Dame-aux-Neiges, 1876 (© urban.brussels)

L'arrêté du 4/10/1983 classe comme site l'ensemble formé par la place de la Liberté, en ce compris les façades et toitures qui la bordent. Au PRAS, la place est inscrite en ZICHEE et, avec la rue du Congrès, comme axe structurant.

La place de la Liberté forme le centre de la composition urbaine du quartier Notre-Dame-aux-Neiges, développé à partir de 1874 selon les plans d'A. Mennessier et G. Aigoin. Le quartier forme aujourd'hui un des ensembles urbanistiques éclectiques les mieux préservés du Pentagone. Il est particulièrement cohérent en termes de morphologie urbaine et de style architectural. De forme rectangulaire, la place de la Liberté est bordée des trois côtés d'immeubles dus à l'architecte W. Janssens. Elle comprend en son centre un square dessiné par V. Jamar en 1885 avec la statue en pied de Charles Rogier, réalisée par G. De Groot et inaugurée en 1897.



Plans des états existant et projeté joints à la demande de permis unique

Initiée par la Ville de Bruxelles, la demande a pour objectif de réduire la circulation automobile dans le quartier et de procéder au réaménagement complet de la place, en raison de la dégradation avancée des revêtements existants. Le dossier est assorti d'une étude historique et d'une « exploration racinaire » des arbres au centre de la place, effectuée en avril 2022. Le projet renseigne les interventions suivantes :

Concernant l'organisation de l'espace public :

- . niveler la place et réaliser un aménagement de plain-pied, revêtir la voirie de pavés porphyre sciés et les trottoirs de pavés platines ;
- . entourer le square central d'une zone semi-perméable en dolomie, aménagée au pied des arbres, conservés par le projet (fosses de plantation démantelées, niveau de sol augmenté de 5 à 10 cm) ;
- . supprimer les 10 emplacements de parking et aménager 2 zones de livraison ;
- . bloquer la circulation à hauteur de la rue du Congrès au moyen de bornes rétractables.

Concernant le square central :

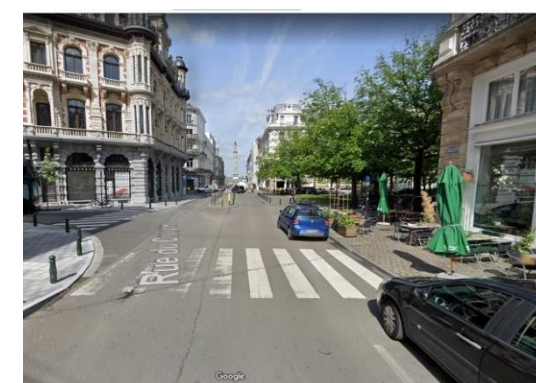
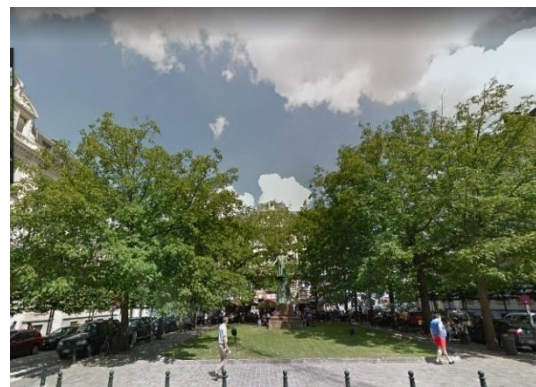
- . restaurer/restituer les bordures en pierre bleue et les grilles d'ornement ;
- . renouveler la pelouse et intégrer des plantations basses autour de la statue centrale ;

Concernant les plantations :

- . maintenir les alignements d'arbres au centre de la place (*Pterocarya fraxinifolia*), hormis les deux sujets implantés aux angles avec la rue du Congrès ;

- conserver les tilleuls palissés sur les trottoirs latéraux (*Tilia cordata*) ;
- planter 4 tilleuls à hauteur des casse-vitesse sur la rue du Congrès, donnant accès au plain-pied.

En sa séance du 13/05/2020, la CRMS avait rendu un avis défavorable sur l'avant-projet de réaménagement de la place, qui était assez similaire au projet actuel. L'opération a ensuite fait l'objet de deux réunions de projet, organisées le 15/05/2020 et le 9/07/2021, en présence de la CRMS, la DPC, la DU et la Ville de Bruxelles.



Perspectives sur le square et sur la colonne du Congrès (© urban.brussels et © Google Earth)

AVIS

La CRMS rend sur la demande un avis conforme défavorable.

Comme mentionné dans son avis de principe, elle estime que l'organisation de l'espace public, la mise en plain-pied et la matérialité envisagés par le projet sont en rupture avec les caractéristiques et la composition qui ont guidé sa création et justifié son classement. La Commission demande de retravailler le projet et d'adapter le lieu à son usage actuel dans le respect des principes urbanistiques et de la typologie néoclassique d'origine. Dans cette optique, il est fondamental de revoir le projet au niveau des plantations. La CRMS demande également de revoir le projet, en tenant compte des points suivants.

➤ ***Préserver les formes urbaines classées et renoncer à un aménagement de plain-pied, surélevé.***

La Commission demande de ne pas envisager le réaménagement sous forme d'un plateau surélevé isolé, mais de miser sur une plus grande cohérence urbanistique de la place de la Liberté avec le reste du quartier, voulu comme un ensemble. Elle demande de garantir la cohérence originelle du site conçu comme un espace de convergence, en préservant ses formes urbaines traditionnelles, ses profils de rue et ses trottoirs surélevés, conformément à ceux qui existent sur et autour du périmètre d'intervention.

Les trottoirs surélevés n'entravent pas l'utilisation de l'espace public par les modes doux ni son appropriation comme espace partagé qui forment une des ambitions du projet. L'occupation actuelle des trottoirs et des zones carrossables par des terrasses d'Horeca le prouve.

Tels que proposés, le nivellement, la rehausse et la réorganisation de l'espace public introduiraient une rupture avec les quatre rues aboutissant sur la place ainsi qu'à hauteur de la rue du Congrès (même si le projet a été amélioré sur ce point). Ce parti n'est pas acceptable sur le plan patrimonial. La CRMS ne souscrit donc pas à une conception de la place conçue comme un plateau. Par contre, l'implantation de bornes rétractables sur le tracé de la rue du Congrès est une solution adéquate pour gérer le trafic automobile sans impacter les perspectives vers la colonne du Congrès.

➤ ***Opter pour la continuité et la cohérence des aménagements et des revêtements.***

Dans le même souci de cohérence, les revêtements des zones carrossables et des trottoirs devront respecter la continuité avec ceux des rues environnantes, en particulier du côté nord de la place.

À hauteur de la place, la Commission demande de surtout ne pas introduire des matériaux différents sur une même zone comme il est prévu sur le pourtour du square où la coexistence d'une zone en dolomie et de pavés de grès est un choix inadéquat puisqu'il fragmente l'espace visuellement. Les revêtements du centre et leur calepinage devront être réexaminés au regard du futur schéma de plantation (voir ci-après).

➤ ***Préciser le dossier de restauration du square central.***

La restauration du square central, typologie très en vogue dans la seconde moitié du XIX^e siècle, constitue un point positif du dossier. La CRMS s'en réjouit, mais demande de renseigner le choix des plantations prévu en son centre. Le dossier devra être complété sur ce point en se fondant des renseignements fournis par l'étude historique jointe au dossier. La CRMS encourage la Ville de Bruxelles à examiner l'état de conservation de la statue de Ch. Rogier. Le cas échéant, elle demande de profiter de cette occasion pour procéder à la restauration de la statue et de son socle. Les techniques de restauration devront être validées par la DPC.

➤ ***Revoir le plan de plantation relatif aux arbres et le mettre en équilibre avec le volet architectural.***

L'aménagement initial intégrait des plantations basses et dégageait d'importantes perspectives urbaines, notamment sur la colonne du Congrès. À l'échelle de la place, des vues se dégageaient sur les façades encadrant le site. Aujourd'hui, cette qualité a disparu. Ceci est dû à l'effet d'écran produit par les Ptérocariers plantés au centre, compte tenu de l'encombrement démesuré de leur couronne, et par les tilleuls palissés sur les trottoirs latéraux.

Selon la CRMS, le maintien des arbres en l'état est incompatible avec la valorisation patrimoniale de la scénographie de la place classée. Elle relève par ailleurs les dégâts occasionnés par les racines des Ptérocariers, comme on peut le constater in situ. L'inadéquation de cette espèce dans ce contexte précis est mentionnée dans les conclusions de l'exploration racinaire jointe au dossier. La proposition d'abattre uniquement deux sujets aux angles avec la rue du Congrès, d'aménager sous leurs couronnes une zone en dolomie et de rehausser le niveau global de la place n'offre pas une réponse patrimoniale adéquate.



*Développement des racines et état de dégradation des revêtements au centre de la place
(photos tirées de l'exploration racinaire jointe au dossier)*

La CRMS propose, à titre exceptionnel et compte tenu de ce qui précède, de procéder à un abattage des arbres existants et de revoir le plan de plantations pour renouer avec la typologie originelle de la place. Les arbres existants pourraient être remplacés par une essence mieux adaptée aux conditions de croissance offertes dans le contexte de la place classée. Des arbres de première grandeur sont à éviter et les sujets devront être plantés en nombre plus réduit. Les façades de la place, comprises dans le classement, pourraient ainsi être mises en valeur. La Commission ne souscrit pas non plus aux quatre nouveaux tilleuls prévus à hauteur des casse-vitesse (fin de plateau), isolés et projetés dans les perspectives.

En conclusion, afin de rendre au quartier ses qualités patrimoniales et paysagères, et garantir le bon maintien dans le temps des nouveaux aménagements, un meilleur compromis s'impose entre la présence d'arbres et la remise en valeur de la scénographie originelle de la place, de ses formes urbaines et de ses revêtements, qui lui ont valu un classement comme site, de même que les façades qui la bordent.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : tbogaert@urban.brussels ; asvanhoudenhove@urban.brussels ; szerouali@urban.brussels ; llejeune@urban.brussels ;
jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;
espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be